

La répression des marins

Au milieu du XIX^e siècle, plusieurs centaines de marins transitent chaque été par la ville de Québec. Pour ces hommes, un port d'escale est d'abord un lieu de loisir et de relâchement après plusieurs mois de dur labeur en mer. Leur premier contact avec la ville est d'abord son quartier portuaire où se trouvent les principaux établissements pour les desservir : *boarding houses*, *coffee houses*, tavernes, etc. À l'époque, ils sont presque tous des étrangers et, en même temps, ils sont très visibles de par leur uniforme de travail. La majorité d'entre eux font partie de la marine marchande britannique¹.

Depuis plusieurs décennies, les historiens qui ont étudié la ville de Québec au XIX^e siècle soulignent la fameuse présence des marins pendant la saison de navigation². Ce sujet a été largement discuté dans différents journaux³ de la ville. Ceux-ci rapportaient les débordements et les méfaits des marins tout en critiquant vertement les mesures mises en place par les autorités urbaines pour réprimer le désordre. Cette image a laissé une empreinte durable sur notre conception de l'histoire de la ville de Québec au XIX^e siècle.

Dans ce troisième chapitre consacré à la répression des marins, nous analyserons deux aspects qui caractérisent leurs arrestations dans la ville : la conduite désordonnée et la discipline maritime. Bien entendu, les autorités locales répriment leur inconduite à quai, mais une partie significative des arrestations concerne également les délits liés à la discipline maritime, comme le manque au devoir et la désertion. Il s'agit de délits de nature contractuelle, entre marins et maîtres de navire. La nature de ces crimes ne porte pas, comme l'ivresse par exemple, directement atteinte à l'ordre public tel que conçu à l'époque. Au-delà de la désertion des marins, qui est un problème en soi, les délits collatéraux à cette dernière, comme le débauchage et le trafic de marins, mobilisent également les autorités locales.

¹ Fingard, *Jack in Port*, p. 47.

² Hare et al., *Histoire de la ville*; Vallières et al., *Histoire de Québec*.

³ Fingard a analysé les principaux journaux de la ville de Québec, dont le *Quebec Gazette*, le *Quebec Morning Chronicle* et le *Quebec Mercury*. Fingard, *Jack in Port*.

Avant toute chose, nous tracerons le profil du marin arrêté par les services de police de la ville de Québec. Dans quelle mesure se différencie-t-il de celui des autres hommes arrêtés? Certaines caractéristiques communes, comme l'âge, le statut matrimonial et la classe sociale peuvent aider à définir qui sont ces hommes dont les identités personnelles laissent généralement peu de traces dans l'histoire. Par ailleurs, l'étude de leurs origines ethniques nous permettra de situer plus clairement ces « étrangers » par rapport aux populations locales.

Ensuite, pour comprendre leur part dans les arrestations pour désordre, nous analyserons les causes qui les mènent à comparaître devant les tribunaux. Les marins forment près de 20 % de l'ensemble des arrestations masculines faites par la police municipale, quand à l'été de 1861 ils représentent environ 2 000 des 19 000 hommes adultes dans la ville, ou un peu plus de 10%⁴. Les marins semblent donc surreprésentés par rapport à leur poids démographique pendant la saison de navigation. En même temps, sans une étude détaillée de la démographie des marins, il est difficile de pousser ce constat plus loin. Ainsi, il est possible que la pyramide d'âges des marins ne corresponde pas à celle des hommes adultes de la ville en général. Parmi tous les marins emprisonnés pour divers délits entre 1866 et 1870, y compris la désertion et le refus de service (des délits qui ne sont pas très évidemment liés à la jeunesse), 91% ont entre 16 et 39 ans⁵. Parmi les hommes adultes (16 ans et plus) de la ville en 1871, seulement 62% ont entre 16 et 39 ans⁶. L'impact de cette différence apparente dans la pyramide d'âges sur la propension relative des marins à être arrêtés reste à explorer. Chose certaine, les marins ne forment que le cinquième des hommes arrêtés pour désordre, ce qui vient nuancer considérablement le discours public de l'époque qui les identifie comme source principale de désordre dans la ville.

⁴ Pour une explication détaillée sur la présence des marins dans la ville de Québec, nous invitons le lecteur à se référer à la section portant sur les causes d'arrestation des marins. Pour les trois années étudiées (1860, 1866 et 1870), la saison de navigation commence généralement à la fin avril et termine à la fin novembre. Pour ces raisons, nous avons sélectionné les mois de mai à novembre inclusivement. En excluant les confessions volontaires, 2 978 hommes ont été arrêtés pour désordre pendant la saison de navigation, dont 565 marins. En été 1861, on peut estimer le nombre de marins à 2 000, contre environ 17 000 hommes adultes parmi la population résidente (voir ci-dessus, page 32).

⁵ Chiffres communiqués par Donald Fyson à partir d'une analyse des données du registre de la prison de Québec. La proportion de 91% tient autant pour tous les délits que pour la désertion et le refus de service.

⁶ Chiffres communiqués par Donald Fyson à partir d'une analyse du recensement nominatif de 1871.

Faute de données démographiques plus solides sur les marins dans leur ensemble, c'est avant tout la nature de l'arrestation des marins qui fera l'objet de notre analyse. Dans un premier temps, nous comparerons leurs arrestations avec celles de l'ensemble des autres hommes arrêtés pour des délits généraux comme le désordre ou l'ivresse. Dans un second temps, nous observerons les causes d'arrestation en lien avec la discipline maritime, caractérisées par la nature contractuelle de l'offense dans le cadre du travail du marin, que ce soit pour le manque au devoir, la désobéissance ou carrément la désertion.

Enfin, il sera question de l'emprisonnement des marins. Considérant leur rôle dans le commerce maritime, les autorités coloniales doivent à la fois réprimer leur désordre et leurs manquements au travail, tout en composant avec une pénurie constante de main-d'œuvre. Les capitaines utilisent le système carcéral pour discipliner les marins les plus récalcitrants. Cette dernière partie nous permettra d'exposer l'hypothèse suivante : les marins auraient profité d'un traitement particulier devant la justice locale en raison de leur rôle dans l'économie maritime. En d'autres termes, qu'il soit arrêté pour désordre sur la voie publique ou pour désertion, un marin n'est pas traité comme un contrevenant ordinaire, que ce soit relativement à la sévérité de la peine reçue ou la manière dont il sort de prison. Ces pistes nous permettront de comprendre comment les intérêts maritimes viennent ainsi compromettre les aspirations carcérales en matière de réforme des populations.

Nous disposons de sources différentes pour tracer le portrait des marins arrêtés pour désordre et celui des marins dont les délits sont liés à la discipline maritime. L'étude des arrestations pour désordre des marins est principalement fondée sur les registres du Recorder (1860, 1866, 1870) et les registres d'écrou de la prison commune⁷. Sur l'ensemble des arrestations répertoriées à la Cour du Recorder en 1860, 1866 et 1870, nous avons identifié 598 marins, dont 277 qui sont incarcérés à la prison commune. Le second aspect axé sur la discipline maritime s'appuie sur les rapports annuels de la police fluviale de

⁷ Comme nous l'avons expliqué dans la section portant sur les différentes cours de justice dans le chapitre 1, nous n'avons pas pris en compte les causes entendues devant l'Inspecteur et surintendant de police.

Québec⁸. Ces deux forces constabulaires n'ont pas les mêmes mandats : la police municipale intervient sur l'ensemble du district, tandis que la police fluviale cible spécifiquement le groupe des marins et les activités portuaires.

Toutefois, nous demeurons prudente par rapport à l'identification des marins. Que ce soit dans les registres de la Cour du Recorder ou ceux de la prison commune, les occupations des individus ne sont parfois pas explicites. Par exemple, dans les registres de la prison⁹, on donne généralement les occupations des accusés et des prisonniers, mais souvent sous le terme générique de « journalier ». Dans ces conditions, il nous semble y avoir un risque de sous-identification des marins puisque plusieurs d'entre eux seraient inscrits comme « journalier ».

3.1 Le profil des marins arrêtés

Au XIX^e siècle, les marins de la marine marchande sont associés à l'image romantique de Jack Tar¹⁰. Épris de liberté, Jack erre de par le monde, sans contrainte, sans port d'attache et sans foyer. Ce personnage haut en couleur n'hésite pas à braver les éléments en mer, mais mène une vie dissolue une fois à quai¹¹. À l'ère de la voile, les matelots restent à quai plusieurs jours, voire plusieurs semaines. En pleine saison de navigation, on les voit flâner dans les rues de la ville et fréquenter des lieux publics comme les tavernes et les lupanars.

⁸ Ces rapports annuels se retrouvent dans les Documents de la Session pour les années 1869 à 1889.

⁹ À partir de 1860, l'occupation d'au moins une partie des prisonniers apparaît dans les registres de la prison commune de Québec. Sur l'analyse des registres de prison de Québec et de Montréal, voir Fyson et Fenchel, « Prison Registers ».

¹⁰ Le terme « Jack Tar » ou « Jack Sailor » apparaît pour la première fois lors des guerres anglo-néerlandaises au XVII^e siècle. Il est couramment utilisé dans la littérature, les chants et dans le langage oral. Au XIX^e siècle, ce terme désigne les marins de la marine marchande ou de la marine de guerre. Valerie Burton, « The Myth of Bachelor Jack: Masculinity, Patriarchy and Seafaring Labour », Colin D. Howell et Richard J. Twomey, dir., *Jack Tar in History : Essays in the History of Maritime Life and Labour*, Fredericton, Acadiensis Press, 1991, p. 179.

¹¹ Or, certains aspects de cette représentation sont contestés par les historiens, notamment en ce qui concerne le statut matrimonial des marins. À cet égard, Valerie Burton affirme que Jack Tar est « a projection of seafaring life half-glimpsed and filtered through a myriad of prejudices ». Burton, « The Myth of Bachelor Jack », p. 180.

Par ses habitudes morales et son caractère hardi¹², le marin est perçu par ses contemporains comme un potentiel acteur de désordre dans la ville où il fait escale. Comme le souligne Judith Fingard : « [a]ll appearances would seem to indicate that the sailor was more prone to troublemaking and more likely to be in the dock than his shoreside contemporaries¹³ ». Au-delà de cette représentation classique, à qui les autorités de la ville ont-elles réellement affaire? En réponse à cette question, cette partie vise à mieux connaître les marins arrêtés, notamment grâce aux informations contenues dans les registres de la cour du Recorder et de la prison. Nous présenterons un aperçu de leur profil socio-démographique pour ensuite étudier plus précisément leur appartenance ethnolinguistique. Ce dernier aspect sera traité de manière à faire la distinction entre les marins arrêtés par la police municipale amenés devant le Recorder pour désordre et ceux arrêtés par la police fluviale pour des délits relatifs à la discipline maritime.

3.1.1 Le profil socio-démographique

À Québec, les marins arrêtés sont jeunes : près des trois quarts sont âgés de 30 ans et moins¹⁴. Les marins ou matelots¹⁵ incarcérés pour conduite désordonnée ont en moyenne une dizaine d'années de moins que les autres hommes ayant commis des crimes similaires¹⁶. Même si nos données sur l'âge ne concernent que les marins arrêtés, tout laisse penser qu'elles sont représentatives de l'ensemble des marins qui passent par Québec. En effet, les données sont similaires pour les hommes de la marine marchande qui passent par le Canada et le Royaume-Uni¹⁷.

¹² Burton, « The Myth of Bachelor Jack », p. 179-198; Isaac Land, « Customs of the Sea: Flogging, Empire, and the "True British Seaman" 1770 to 1870 », *Interventions: International Journal of Postcolonial Studies*, 3, 2 (2001), p. 169-185.

¹³ Fingard, *Jack in Port*, p. 126.

¹⁴ Les registres de la prison commune de Québec fournissent des informations détaillées, notamment sur l'âge, le statut matrimonial, le niveau d'éducation et les habitudes morales.

¹⁵ Pour faciliter la lecture, nous utilisons généralement le terme « marins » pour désigner les travailleurs qui oeuvrent sur les navires à l'époque. Nous incluons les termes « matelots » ou « moussaillons », lesquels font référence à l'âge dans ce groupe de travailleurs, dans la catégorie plus large des « marins ».

¹⁶ Fyson et Rousseau, « Local Policing ».

¹⁷ Sager fournit l'âge des marins enregistrés aux ports canadiens de Saint-John, Yarmouth, Halifax et Windsor entre 1863 et 1912, ainsi que les mêmes informations pour d'autres ports britanniques entre 1863 et 1914. Sager, *Seafaring Labour*, p. 139; 254.

Tableau 10: Âge des marins incarcérés à Québec, 1860, 1866 et 1870 (%)¹⁸

15-20	17,7
21-30	54,9
31-40	21,4
41-50	3,3
51-60	2,3
61-70	0,9

La majorité des hommes embauchés sont dans la fleur de l'âge puisque le métier est exigeant physiquement. Rien n'empêche toutefois de retrouver un moussaillon comme Loftus Agnew parmi les inculpés pour désordre. Âgé d'à peine 15 ans, le jeune matelot d'origine écossaise est arrêté en juin 1860 pour ivresse et « langage grossier » sur la rue Champlain. Il sera condamné à deux semaines de prison. À l'autre bout du spectre de l'âge, il y a six marins âgés de plus de 50 ans, dont trois sont d'origine canadienne-française¹⁹.

Tableau 11: Statut matrimonial, niveau d'éducation et tempérance des marins incarcérés à Québec, 1866 et 1870 (%)²⁰

	STATUT MATRIMONIAL		NIVEAU D'ÉDUCATION			TEMPÉRANCE	
	Marié	Célibataire	Illettré	Lettre partiel	Lettre	Tempérant	Intempérant
1866	19,0	81,0	45,6	43,0	11,4	1,3	98,7
1870	23,9	76,1	35,8	14,9	49,3	4,5	95,5

Le jeune Jack Tar mènerait également une vie libertine. Le tableau 11 montre un taux élevé de célibat et une forte tendance à l'intempérance. Or, on constate pour l'année 1870 que près du quart des marins incarcérés sont mariés. À cet égard, nos résultats sont comparables

¹⁸ Le matelot le plus jeune a 15 ans et le plus âgé en a 71 ans. Pour des fins de présentation, nous avons inclus ce dernier dans le groupe « 61-70 ans ». Ces informations sont indiquées pour 215 marins incarcérés en 1860, 1866 et 1870 à la prison commune de Québec.

¹⁹ Les arrestations de Baptiste Raymond (57 ans), de George Santerre (60 ans) et de Michel Langlois (71 ans) font écho à la réalité des marins vieillissants qui se tournent sans doute vers la navigation intérieure et locale pour exercer encore leur métier. Il s'agit là d'une piste intéressante concernant les liens entre la vie en mer et la vieillesse.

²⁰ Ces informations sont indiquées pour 146 marins incarcérés en 1866 et 1870 à la prison commune de Québec. Cependant, pour une critique de la validité de ces données, consulter Fyson et Fenchel, « Prison Registers ».

à ceux des autres équipages de la marine marchande britannique à la fin du XIX^e siècle. Certes, la vie en mer rend difficile l'entretien des liens familiaux. Toutefois, elle n'empêche pas le mariage chez plus des deux cinquièmes des marins²¹.

Nous avons analysé d'autres informations relatives à la classe sociale. Notre échantillon témoigne d'un certain niveau d'éducation chez les marins, lesquels semblent issus pour la plupart des classes populaires. Toutefois, il faut demeurer prudent avec les données de nature qualitative issues des registres des prisons communes de Québec et de Montréal²². Le même doute doit s'appliquer quand on observe les taux très élevés d'intempérance dans les rangs de ces prisonniers, c'est-à-dire presque la totalité des marins (96 à 99%). Or, cette intensité ne se manifeste pas seulement dans le groupe des marins : l'intempérance est commune à plus des trois quarts des hommes incarcérés à la prison de Québec entre 1865 et 1879²³. Pour définir les habitudes morales d'un prisonnier, l'intempérance n'est donc pas l'exception. Plus encore, il s'agit plutôt du reflet de la perception sociale des autorités carcérales.

Ce portrait, tiré de l'information relevée par les autorités carcérales, permet de mettre l'accent sur certains aspects associés aux marins au milieu du XIX^e siècle. À Québec, on constate que la majorité des marins arrêtés sont jeunes, célibataires, issus pour la plupart des classes populaires et leurs habitudes morales sont jugées répréhensibles. Dans la prochaine partie, notre attention se portera plus précisément sur leur appartenance ethnolinguistique. Cet aspect très complexe nous permettra d'observer dans quelle mesure les marins arrêtés sont des « étrangers » dans la ville.

²¹ Burton s'est basée sur les données du British Regstral General of Seamen de 1891 qui recense le statut matrimonial des marins de la marine britannique. Deux marins sur cinq sont mariés ou veufs. Burton, « The Myth of Bachelor Jack », p. 187.

²² Fyson et Fenchel demeurent prudents sur la validité des données contenues sur le niveau d'éducation dans les registres des prisons communes de Québec et de Montréal. Les normes pour évaluer l'alphabétisation semblent avoir énormément varié dans le temps et selon les institutions. Aux yeux des autorités carcérales, très peu de prisonniers se qualifient comme « lettré ». La plupart d'entre eux ont des lacunes de lecture ou d'écriture, ce qui les place dans les « lettrés partiels ». Fyson et Fenchel, « Prison Registers », p. 174-175.

²³ Sur près de 12 700 hommes incarcérés, incluant les marins, entre 1865 et 1879 à la prison de Québec, seulement 2 900 sont identifiés comme tempérants (il s'agit d'instances d'incarcération et non pas d'individus distincts). Or, comme dans le cas des données sur l'éducation, la validité de ces données peut être remise en question. La classification sociale des prisonniers est basée sur des critères qualitatifs qui sont l'expression de la perception des élites à l'époque. Fyson et Fenchel, « Prison Registers », p. 173-174.

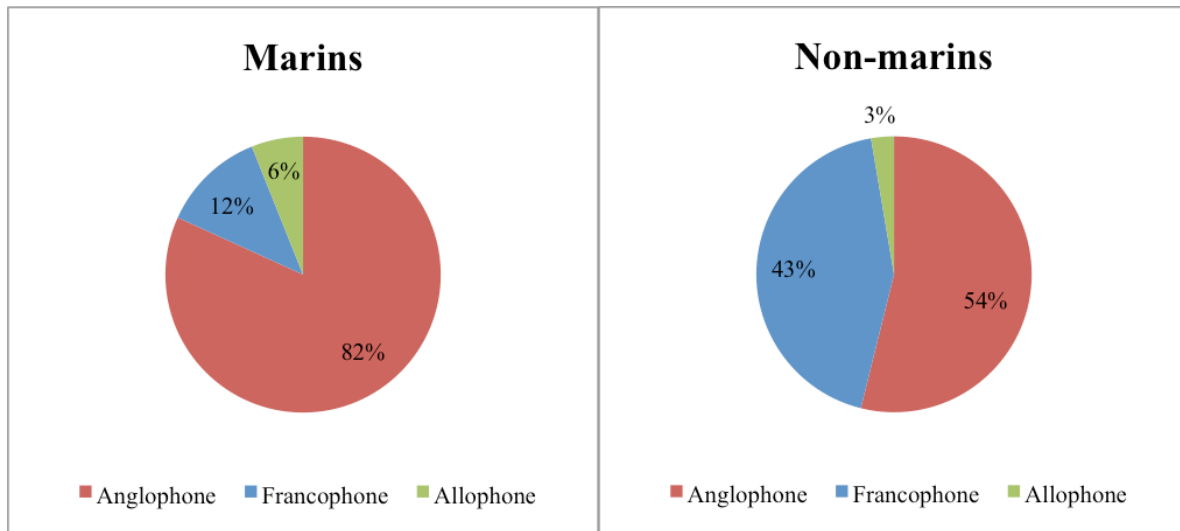
3.1.2 L'appartenance ethnolinguistique des marins arrêtés par la police municipale et amenés devant le Recorder

Au milieu du XIX^e siècle, la majorité des marins passant par Québec et les autres ports nord-américains fait partie de la marine marchande britannique : ils sont d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse et parfois du Pays de Galles ou de l'île Jersey. Ces équipages peuvent aussi comporter des marins d'origine européenne, africaine ou asiatique.

À partir des données contenues dans les registres de la Cour du Recorder et les rapports annuels de la police fluviale, nous avons procédé au classement des marins arrêtés. Selon la nature de la source, les informations contenues varient. Cela explique pourquoi nous avons analysé l'appartenance ethnolinguistique pour les arrestations de la police municipale et l'appartenance ethnique pour celles de la police fluviale. L'objectif de cette section est de présenter qui sont les marins et de définir ce qui les distingue du reste des arrêtés pour désordre dans la ville de Québec.

Les registres de la Cour du Recorder nous permettent de comparer l'appartenance ethnolinguistique des marins aux autres hommes arrêtés par la police municipale. Nous avons analysé ces deux groupes selon trois grandes catégories : les anglophones, les francophones et les allophones. Cette comparaison permet de définir qui sont les marins arrêtés pour désordre et en quoi ils se distinguent du reste de la population masculine arrêtée pour les mêmes délits.

Figure 14: Appartenance ethnolinguistique des marins et des autres hommes arrêtés par la police municipale et amenés devant le Recorder 1860, 1866, 1870 (%)²⁴



Des différences notables existent entre le profil ethnolinguistique des marins et celui des autres hommes appréhendés par la police municipale. Comme l'illustre la figure 14, plus des trois quarts des marins arrêtés sont anglophones tandis que chez les autres hommes, presque la moitié est francophone²⁵. La majorité des marins arrêtés est vraisemblablement originaire de la Grande-Bretagne ou de ses colonies. Le portrait ethnolinguistique des non-marins concorde davantage avec celui de la population résidente de la ville, avec une présence francophone significative. Du reste, la proportion d'allophones est marginale dans les deux groupes, mais soulignons qu'elle est deux fois plus importante chez les marins que chez les non-marins arrêtés.

De 1850 à 1875, les marins arrêtés pour désordre dans la ville de Québec possèdent un profil ethnolinguistique différent du reste de l'ensemble des hommes arrêtés. Cependant, ce profil est-il semblable lorsqu'il s'agit des marins arrêtés par la police fluviale? Les marins ciblés principalement pour discipline maritime correspondent-ils au même profil que ceux arrêtés pour désordre?

²⁴ Pour ce graphique nous avons sélectionné l'ensemble des hommes arrêtés et jugés devant la Cour du Recorder (1860, 1866, 1870) en excluant les confessions volontaires. Il y a 3 957 arrestations masculines dans lesquelles figurent 594 arrestations de marins.

²⁵ Fyson et Rousseau, « Local Policing ».

3.1.3 L'appartenance ethnique des marins arrêtés par la police fluviale

Rappelons qu'à la différence de la police municipale, les forces constabulaires fluviales ciblent spécifiquement les marins. Les informations rapportées par cette police sont aussi différentes²⁶, en particulier la nationalité des marins appréhendés²⁷. Cela nous donne une clé de lecture supplémentaire pour comprendre l'origine des marins arrêtés dans la ville de Québec. Par contre, il s'agit spécifiquement des marins arrêtés par la police fluviale, donc majoritairement pour des délits relatifs à la discipline maritime.

Parmi les marins anglophones provenant des îles britanniques, nous sommes en mesure de distinguer les Anglais, les Irlandais et les Écossais²⁸. De 1869 à 1875, les Irlandais représentent 41% des marins britanniques arrêtés et les Écossais comptent pour 23 %. Selon nous, ce portrait plus diversifié donne un aperçu de ce qui aurait pu être observé chez les marins anglophones arrêtés par la police municipale.

Les marins arrêtés par la police fluviale se distinguent sur un point important : près de 20 % d'entre eux proviennent d'Europe continentale, de Scandinavie, d'Asie ou d'autres pays²⁹. Ces groupes représentent à peine 6 % des arrestations de marins faites par la police municipale. Par conséquent, comme l'illustre bien la figure 15, le profil des marins arrêtés par une police consacrée aux activités portuaires semble beaucoup plus « cosmopolite ».

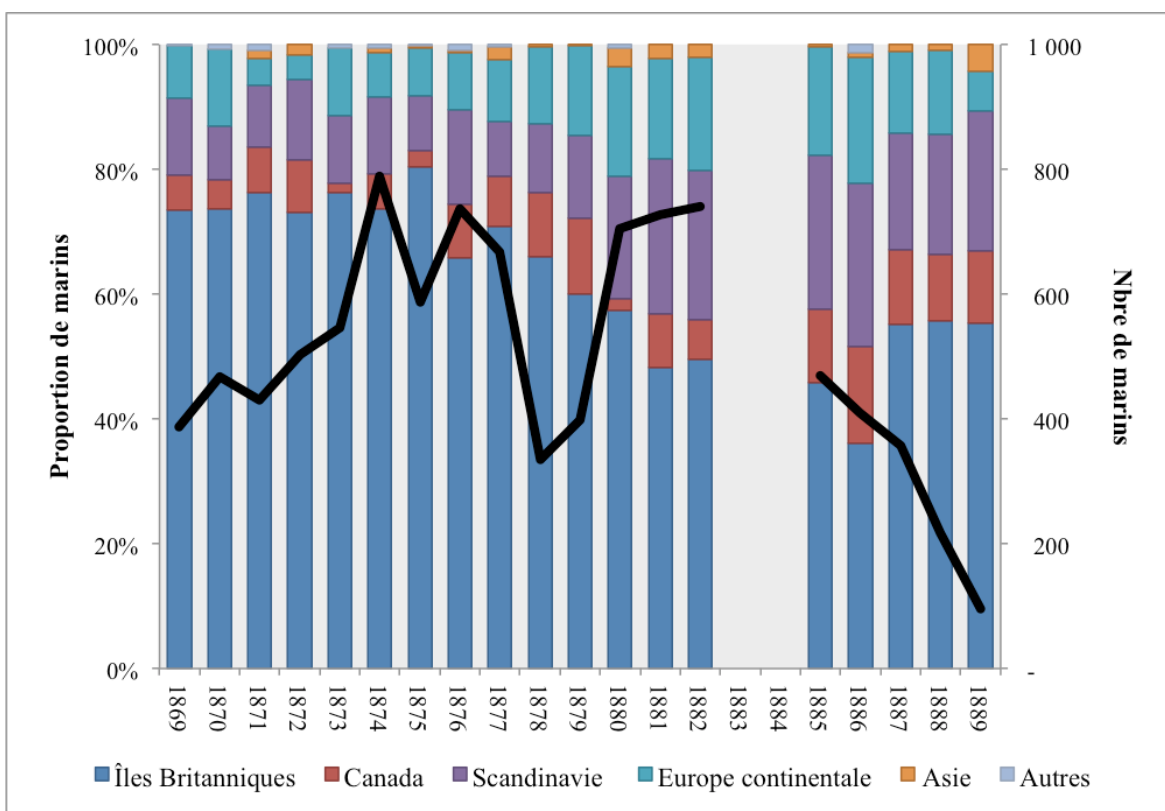
²⁶ L'origine ethnique des marins arrêtés est répertoriée dans les rapports annuels de la police fluviale de 1869 à 1889. Nous ne disposons pas des données pour les années 1883 et 1884. Documents de la Session, [Vol. 3, No. 4 (1870)], [Vol. 4, No. 3 (1871)], [Vol. 5, No. 4 (1872)], [Vol. 6, No. 4 (1873)], [Vol. 7, No. 3 (1874)], [Vol. 9, No. 4 (1876)], [Vol. 10, No. 4 (1877)], [Vol. 11, No. 2 (1878)], [Vol. 12, No. 4 (1879)], [Vol. 13, No. 6 (1880)], [Vol. 14, No. 6 (1880/81)], [Vol. 15, No. 4 (1882)], [Vol. 16, No. 5 (1883)], [Vol. 19, No. 9 (1886)], [Vol. 20, No. 14 (1887)], [Vol. 21, No. 7 (1888)], [Vol. 22, No. 8 (1889)], [Vol. 23, No. 12 (1890)].

²⁷ Sur l'ensemble de la période 1869-1889, près de 61% proviennent des îles britanniques, 15% sont d'origine scandinave et 11,5% d'Europe de l'ouest. Parmi les marins des îles britanniques, la proportion d'Anglais (35%) et d'Irlandais (35%) est similaire et le quart des marins est d'origine écossaise. Chez les Scandinaves, on compte près de 50% de Norvégiens, 35% de Suédois, 11% de Finlandais et 5% de Danois. Parmi ceux provenant d'Europe continentale, l'éventail est encore plus diversifié : les plus représentés sont les pays germaniques, comme la Prusse et l'Allemagne qui forment ensemble 42%, et la France à elle seule 20%.

²⁸ Les informations contenues dans les registres du Recorder ne nous donnaient aucune indication sur la nationalité des individus. Avec les rapports de la police fluviale, il nous a été possible d'identifier ces nationalités parmi les marins anglophones.

²⁹ Plus précisément, entre 1869 et 1875, on compte près de 10,6% de Scandinaves, 7,6% d'Européens continentaux, 0,6% d'Asiatiques et 0,4% d'autres origines.

Figure 15: Origine ethnique des marins arrêtés par la police fluviale, 1869-1889 (%)³⁰



En comparant les deux profils, nous arrivons à quelques conclusions. Jusqu'en 1875, près des trois quarts des marins arrêtés proviennent des îles britanniques, qu'ils soient appréhendés par l'une ou l'autre police. À cet égard, la proportion d'Irlandais et d'Écossais parmi ces marins arrêtés pour désordre public est probablement sous-estimée, considérant que ceux-ci représentent la majorité des marins des îles britanniques arrêtés par la police fluviale. En outre, la vaste majorité des marins arrêtés par les deux types de police sont vraisemblablement des étrangers. On l'observe de manière tangible chez les marins arrêtés par la police fluviale : plus de 90 % d'entre eux sont d'origine outre-Atlantique³¹. Par ailleurs, on compte peu de marins habitant la ville de Québec à cette époque : moins d'une

³⁰ À noter que nous ne disposons d'aucun rapport avant 1869. De plus, les années 1883 et 1884 sont manquantes.

³¹ Dans les arrestations de la police riveraine (1869 à 1875), on compte 2,5% de marins étasuniens et 4,9% de canadiens. Le reste des marins provient d'Europe et d'Asie. Nous avons répertorié peu de marins d'Afrique ou d'Amérique du Sud.